

SALLE DE MANDROT

La Salle de Mandrot est une salle polyvalente d'environ 130 m², rénovée en 2023. Elle est équipée d'une isolation thermique, de panneaux acoustiques au plafond, d'un système de projection moderne avec sonorisation et d'un vidéoprojecteur

Salle de Mandrot et Annexe

La salle est entièrement personnalisable selon les besoins des exposants-es. Elle peut accueillir jusqu'à 50 personnes assises et jusqu'à 80 personnes debout.



Exposer au Château

CONDITIONS GÉNÉRALES ACCROCHAGES D'OEUVRES D'ART

Type d'exposition

Les expositions doivent présenter des œuvres accrochées aux murs, principalement des tableaux ou des œuvres sur supports adaptés.

Tarifs et Conditions Financières

Privatisation complète de la salle :

- 500 CHF par semaine, offrant une exclusivité totale à l'exposant-e.

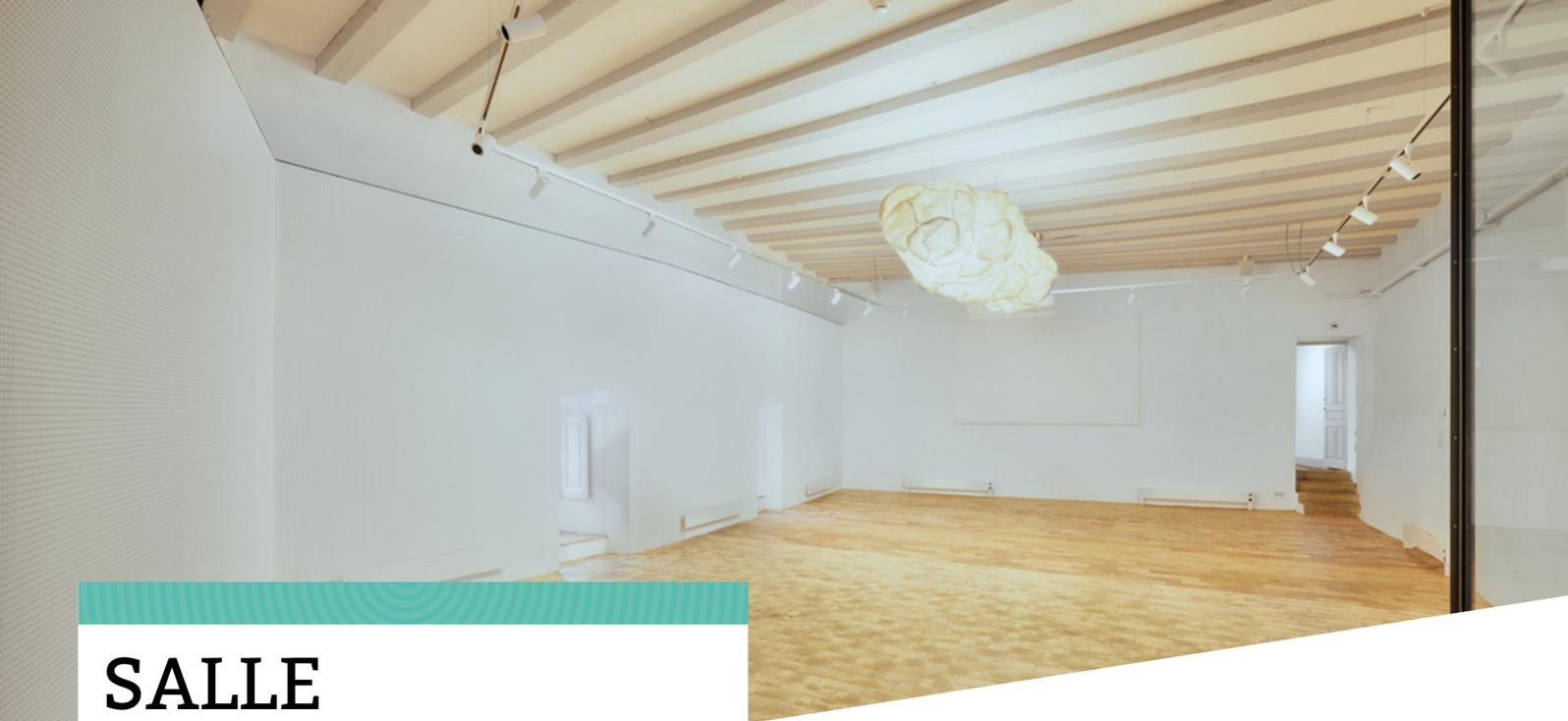
Exposition d'un mois sans exclusivité

- 500 CHF pour une durée d'un mois, la salle restant disponible pour d'autres événements tels que séminaires ou manifestations diverses.

Commission sur les ventes

- Une commission de 20 % est prélevée sur toutes les œuvres vendues pendant l'exposition.





SALLE DE MANDROT

Durée de l'exposition

La durée recommandée est d'un mois, offrant une visibilité optimale aux artistes tout en permettant un renouvellement régulier des expositions.

Installation et matériel

L'installation des œuvres et la fourniture du matériel nécessaire sont à la charge de l'exposant-e. Le Château ne fournit pas d'équipement spécifique.

Événements pendant l'exposition

Les exposants-es peuvent organiser un vernissage en début d'exposition, jusqu'à deux événements complémentaires (rencontres, ateliers, conférences, etc.), ainsi qu'un finissage. Toutes les dates doivent être validées à l'avance.



Communication et promotion

La promotion de l'événement est assurée par l'exposant-e, mais le Château relaie l'information sur ses réseaux sociaux et son site internet. Le logo du Château doit obligatoirement être intégré aux supports de communication.

Assurance

L'exposant est responsable de ses œuvres et doit, si nécessaire, souscrire une assurance couvrant les risques potentiels (vol, dégradation, etc.).

Gardiennage et sécurité

Le Château ne propose pas de service de gardiennage permanent pour les expositions. L'ouverture et la fermeture des salles sont assurées durant les jours et heures d'ouverture du Musée.

